

N°523

du 14
AÔÛT
2012

P.4 Campagne d'exportation
2011-2012



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Chute drastique du cacao au 3ème trimestre

P.3 Elections législatives / Sur demande d'avis de Faure Gnassingbé

La Cour constitutionnelle indique la date du vote : entre le 12 octobre et le 11 novembre 2012

P.7 Avec la crise économique

Les vendeurs d'illusion font de belles affaires



Faure Gnassingbé, Chef de l'Etat

P.7

Accueillir ses proches
pendant les vacances

Une présence qui dérange

P.3 Processus de modernisation de l'université togolaise

L'IUT de gestion remplacé par un Institut supérieur de management dès la rentrée 2012-2013

P.3 Pas d'éclairci dans le ciel de la Santé après la sortie du ministre Agba

Le Synphot maintient : «un acquis social ne se discute pas, ne se renégocie pas»



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



- Actualités Nationales
 - * Politique
 - * Economie
 - * Société
 - * Sport
 - * Culture...
- Informations Internationales
- Réflexions...

Elections législatives / Sur demande d'avis de Faure Gnassingbé

La Cour constitutionnelle indique la date du vote : entre le 12 octobre et le 11 novembre 2012

Sylvestre D.

Mis à part les contestations liées à la préparation des prochaines élections législatives, tout le monde s'accorde à reconnaître que, légalement, le pays s'approche de la fin du mandat des actuels députés. Les Togolais doivent donc aller aux urnes en cette année 2012, si on se rappelle que le dernier scrutin législatif s'est tenu le 14 octobre 2007. Le 2 août 2012, devant les députés, le Premier ministre Arthème Ahoomey-Zunu répondait ne pas savoir avec exactitude ce qui gêne dans les modifications apportées au code électoral. « Si je le savais, je vous le dirais. Avec les discussions qui ont eu lieu, personne ne nous a dit clairement les griefs qu'on porte à ce code », avait-il lâché. En son temps, à juste titre, le ministre Pascal Bodjona parlait des « modifications non substantielles » apportées par la majorité, à défaut du consensus. Les acquis de Ouaga, en prélude au scrutin au scrutin de 2007, ayant été sauvegardés puisqu'ils avaient fait l'objet de l'adhésion des principaux partis politiques en lice. Une partie du corps diplomatique accrédité au Togo en avait pris acte et a souhaité la mise en place de la nouvelle Commission électorale nationale indépendante (CENI), vu les tâches essentielles qui restent à accomplir avant le scrutin de 2012. Seulement, depuis plus d'un mois, plus rien à signaler dans ce processus. La liste des 32 candidatures en compétition pour les 16 sièges de la prochaine CENI – en attendant la désignation par l'Administration de son représentant



Des juges de la Cour Constitutionnelle

– est vite rangée dans les tiroirs, après la clôture de l'appel à candidatures par l'Assemblée nationale le 6 juillet dernier. On avait pensé à l'effet de la démission du Gouvernement Houngbo, mais... Pour avoir un repère, le président Faure Gnassingbé a adressé début août un avis à la Cour constitutionnelle sur la fixation de la date des élections législatives. Et ce, en application de l'article 52 de la Constitution : « Les députés sont élus au suffrage universel direct et secret pour cinq ans... Les élections ont lieu dans les trente jours précédant l'expiration du mandat des députés. L'Assemblée nationale se réunit de plein droit le deuxième mardi qui

suit la date de proclamation officielle des résultats ». L'idée est d'avoir en tête l'exigence de la loi avant de rechercher le fameux consensus. Et savoir jusqu'à quand on peut être obligé de repousser les élections. Du coup, le juge constitutionnel a fait les calculs : l'ouverture de la session de droit marque le début d'une législature ; les députés de l'actuelle législature, définitivement déclarés élus le 30 octobre 2007 par la Cour constitutionnelle, ont tenu la première séance de droit le 13 novembre 2007. Donc, leur mandat prend fin le 12 novembre 2012. Conséquence : les prochaines élections législatives doivent se tenir dans la période allant du 12 octobre



Faure Gnassingbé, Chef de l'Etat

au 11 novembre 2012. L'avis a été rendu hier. C'est ce qui se lit dans la loi. Autrement, il reste exactement trois mois au maximum pour se plier. A moins qu'un accord entre les acteurs politiques vienne remettre la période en cause, au nom du fameux consensus. Ce c'est qu'à ce prix que l'extra-légalité peut être soutenue. En rappel, c'est le deuxième avis demandé par Faure Gnassingbé dans la perspective des législatives. En juillet, une première demande visait à soumettre le relèvement du nombre de députés (91 contre 81 anciennement) à la conformité avec la loi fondamentale. L'avis était positif.

VERBATIM Par Eric J.

Les néo-opposants

Au Togo de Faure Gnassingbé, il y a une distinction nette entre les « vrais » opposants et les « faux » opposants. Alors que, apparemment, tous disent lutter pour le changement, l'alternance, donc pour la démocratisation de leur cher pays. La catégorisation de l'opposant n'est pas une invention du pouvoir en place mais de l'opposition elle-même.

Cela remonte aux années 94. Au lendemain des élections législatives, il était question de nommer un premier ministre au sein de l'opposition qui avait eu la majorité des sièges, au total 43 sur les 81. Les deux partis, à savoir, le Car (38 sièges) et l'Utd (5 sièges) n'étant pas arrivés à un accord sur une proposition commune, le président Eyadéma a décidé de nommer M. Edem Kodjo de l'Utd Premier ministre. Et ce fut le déchaînement total sur le « coq de l'Avé ». Il était traité de tous les noms sur les médias, dans les réunions, les meetings, etc. Et le sobriquet qui lui a été attribué est « faux opposant ». D'ailleurs, tous les leaders des autres partis politiques d'opposition qui avaient boycotté ce scrutin étaient les « vrais opposants ».

Ainsi, la différence entre les opposants réside dans leur résistance face au pouvoir en place. Ceux qui durcissaient le ton à chaque occasion sont les « vrais opposants » et ceux qui fléchissaient un peu leurs positions étaient « les faux opposants ».

Aujourd'hui, il n'est plus question d'émettre une opinion sur un sujet pour se faire coller l'un des deux attributs. Pour être un « vrai opposant », il faut savoir injurier, savoir pénétrer la vie privée des autorités, savoir dresser les gens contre leurs prochains, savoir monter des informations contre des adversaires politiques, savoir haranguer des foules par des informations « insolites », savoir défendre les inculpés dont les affaires sont pendantes devant les tribunaux... et savoir dénigrer des citoyens qui n'ont pas les mêmes opinions que soi.

Nous écrivions la semaine dernière que Me Yawovi Agboyibo est victime d'un lynchage médiatique à cause de la création d'une nouvelle coalition politique. En quoi cela peut-il lui valoir un pseudo de traitre et de « faux opposant » ? D'abord, parce que son parti, le Car, ne participe pas aux manifestations du collectif « Sauvons le Togo ». En plus, les membres du Car ne tiennent pas des propos injurieux vis-à-vis du Président de la République, des autorités ou de leurs adversaires politiques. Contrairement à Kofi Yamgnane qui peut traiter le premier ministre Ahoomey-Zunu de « clown négationniste, clown exhibitionniste, zélateur sans limites, danseur impénitent... »

Cela peut paraître surprenant. Mais, les journalistes de la presse privée qui n'ont pas un langage grossier sont tout simplement des affidés du pouvoir en place et ne pourront pas mener un bon combat démocratique. C'est ainsi qu'ils sont souvent apostrophés dans la rue pour savoir pourquoi eux autres ne sont pas percutants et durs contre le pouvoir en place. Ou tout simplement, on leur demande s'ils ne sont pas des démocrates.

En gros, nous faisons face à une nouvelle vague d'opposants, les néo-opposants, spécialisés dans des débats de personne. A la place du débat politique constructif.

Pas d'éclairci dans le ciel de la Santé après la sortie du ministre Agba

Le Synphot maintient : « un acquis social ne se discute pas, ne se renégocie pas »

Visiblement, le tour des médias du ministre de la Santé, Charles Kondi Agba, ne suffit pas pour calmer les membres du Syndicat national des praticiens hospitaliers du Togo (Synphot). Même sort pour la sortie fracassante des directeurs régionaux et préfectoraux de la Santé. Hier, des membres du bureau du Synphot ont répliqué : « un acquis social ne se discute pas, ne se renégocie pas ». Ils prennent pour argument le simple fait que la dépense, liée au paiement des primes aux agents des Comités de gestion (COGES) émergeant aux budgets communautaires, est bel et bien prévue au budget 2012. La sortie vise à contre-attaquer le ministre Agba accusé de contre-vérités dans son tour des médias le week-end dernier : l'arrêté interministériel est bien signé par le ministre Agba ; il ne suffit pas d'être agent de santé pour être membre obligé du Synphot, l'adhésion est volontaire et non forcée ; près de 8.000 agents de

la santé sont membres du Synphot sur les 10.500 agents que compte le pays. Pour le Synphot, le replâtrage dans la gestion des problèmes de santé n'est pas sans difficultés. Il invite l'Exécutif, et surtout le ministère de tutelle, au respect de l'accord de juin 2011. « Nous avons encore espoir pour les 72 heures qui arrivent (...) qu'on nous appelle pour nous dire ce qu'on nous propose, mais dire ces choses qui ne sont pas exactes sur les médias ne nous arrange pas », disait-on hier. Avant de confirmer qu'aucune rencontre n'a eu lieu avec le ministre. Pour l'heure, c'est le service minimum qui est annoncé les 16 et 17 août 2012 dans les centres hospitaliers de référence, tandis que les centres périphériques seront paralysés.

Vivement que les populations ne vivent plus le cauchemar de la précédente grève des agents de la santé. Et que l'incompréhension à distance s'estompe. En rappel, selon le Gouvernement, les

COGES doivent s'organiser pour payer les primes des agents qu'ils ont recrutés. « Les COGES ne doivent pas demander à l'Etat de payer les primes de ceux qu'ils ont recrutés », n'a pas cessé de marteler Charles Kondi Agba. Pour les responsables du Synphot, l'Etat doit payer les primes de ces agents, conformément à l'accord signé en juin 2011. « L'Etat a intérêt à verser les primes de ces agents, s'il ne veut pas enregistrer des dégâts les 16 et 17 août. En tout, nous irons jusqu'au bout, nous serons intransigeants ». Dans ce flou, les directeurs régionaux et préfectoraux sont venus se verser, dans un appel à peine voilé de dénoncer le Synphot : « Nous disons à nos collaborateurs qui émergeant sur les budgets des COGES que leur présence sur le terrain nous est utile, leur bien-être nous tient à cœur. Nous ne sommes pas là pour empêcher qu'ils aient de meilleures conditions. Mais nous

leur disons que leur recrutement a été fait par des Comités de gestion et qu'il appartient aux comités de gestion de les prendre en charge. Nous sommes en négociation avec ces différents comités de gestion pour voir dans quelle mesure satisfaire un certain nombre de leurs besoins. Des agents qui émergent aux Budgets COGES ont des salaires qui n'atteignent pas le SMIG, et nous pensons qu'il est mieux de faire en sorte qu'ils aient au moins le SMIG. Nous pensons également qu'il est mieux qu'on les affine à l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) et à la Caisse de sécurité sociale. Il faut qu'on discute ensemble. Quand la revendication est légitime, on peut la cautionner. Mais, dans le cas contraire, non », a déclaré Grégoire Dotché, directeur régional de la santé Lomé/Commune.

Alors, qu'un message commun soit délivré aux pauvres populations avant jeudi.

Processus de modernisation de l'université togolaise

L'IUT de gestion remplacé par un Institut supérieur de management dès la rentrée 2012-2013

Tout s'inscrit dans la réforme de l'enseignement supérieur au Togo. La création de l'Institut supérieur de management et de développement (ISMD) se veut un modèle organisationnel d'établissement de formation de niveau d'excellence, et vise à faire des universités publiques un « outil de développement » selon la formule officielle. Le 30 mars 2011, le conseil des ministres écoutait une communication du ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche sur la création de l'ISMD par la transformation de l'Institut Universitaire de Gestion (IUT de Gestion) de l'université de Lomé. « Il s'agit dans le cadre de l'application du système LMD, de délivrer à travers une formation de qualité et diversifiée des Licences, des Masters et des Doctorats dans des conditions d'études optimales, former les étudiants selon les besoins réels des entreprises de

l'administration publique des collectivités territoriales et autres partenaires de l'université », disait-on à l'époque. Aujourd'hui, un autre document produit par le même ministère parle du démarrage du nouvel Institut « dès la rentrée 2012-2013 ». Pour ce faire, il bénéficiera du financement du Fonds de solidarité prioritaire pour l'appui à la gouvernance et la restructuration de l'enseignement supérieur togolais (AGREST) de la Coopération française, dans sa composante « Soutien à la promotion des formations professionnelles ». Et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris a accepté de fournir son expertise pour accompagner la création de l'ISMD. A terme, les ressources financières de l'ISMD seront composées des frais d'inscription des étudiants, différents des taux

suite à la page 4

Campagne d'exportation 2011-2012

Chute drastique du cacao au 3^{ème} trimestre

Jean Afolabi

Le démarrage a frôlé les 2.000 tonnes du cacao togolais en début de la campagne de commercialisation, à précisément 1.927.996 kilogrammes d'octobre à décembre 2011. Le second trimestre en a rajouté, portant le total exporté à 2.105.996 kilogrammes. En revanche, au troisième trimestre - d'avril à juin 2012 -, l'exportation du cacao togolais a drastiquement chuté, de près de 54 pour cent. Le total enregistré a été de 973.395 kilogrammes, soit une diminution de 53,77 pour cent par rapport au trimestre qui a précédé d'après les chiffres de la direction du Conditionnement et de la métrologie légale. Plus encore, comparé au troisième trimestre de la campagne précédente, 2011-2012 a fait 82,00 pour cent moins bien par rapport au 5.408.101 kilogrammes.

Juin a été piètre en demande sur le marché international, avec 134.059 kilogrammes, contre 3.250.563 kilogrammes la campagne précédente. Suivi d'avril avec 314.380 kilogrammes, mais mieux que avril 2010-2011 qui avait produit 264.014 kilogrammes. Par ailleurs, les 524.956 kilogrammes de mai ne sont point à comparer aux 1.893.524 kilogrammes de



2010-2011.

Après avoir atteint un volume de 29 123 tonnes en 2005, les exportations de cacao ont accusé une baisse brutale en 2007 avec moins de 5 000 tonnes. Durant cette même période, les prix moyens de cession ont également régressé de plus de 20%, d'après une étude du gouvernement. Une tendance à la hausse s'est amorcée à partir de 2008, tant au niveau du tonnage exporté qui a atteint 14 429 tonnes en 2009 que du prix au producteur qui augmente de près de 40% entre 2007 et 2009, passant de 603 francs Cfa la tonne à 1 110 francs la tonne. Les principaux clients du Togo ont été les pays de l'Union européenne (France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Espagne), le Nigeria et

l'Algérie.

Le souci des autorités agricoles du pays est d'injecter près de 3 milliards de francs Cfa dans le secteur, afin de porter, sur une durée minimum de 3 ans, la production moyenne à 15 000 tonnes. Il y manque encore le financement. Il s'agira d'appuyer 40 000 planteurs de café et de cacao sur la réalisation des plantations avec en toile de fond le renforcement de leurs organisations afin d'améliorer leurs conditions de vie à travers l'augmentation de leurs revenus. Le taux d'accroissement des rendements de café et de cacao sera porté à 50%. Avec une augmentation de productions, pour le café à 13 000 tonnes annuelles, et pour le cacao à 15 000 tonnes.

Processus de modernisation de l'université togolaise L'IUT de gestion remplacé par un Institut supérieur de management dès la rentrée 2012-2013

suite de la page 3

appliqués dans les universités publiques, des produits d'expertise et de recherche, des contributions des partenaires, des legs, etc.

Le coût de lancement de l'ISMD est estimé à plus de 360,5 millions de francs Cfa, décomposés en coût de rénovation des locaux de l'IUT, des équipements modernes et des infrastructures pédagogiques appropriés, en coût des enseignements pour la première promotion, en coût de gestion de traitement des dossiers.

L'institut supérieur de management et de développement va bénéficier d'un statut particulier au sein de l'université. Il sera doté d'une personnalité morale. Son fonctionnement sera celui d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Il sera doté d'un Conseil d'administration composé des enseignants de l'ISMD, des représentants des étudiants, de la Chambre de commerce et d'industrie du Togo, du Conseil national du patronat du Togo, de l'Association des grandes entreprises du Togo et de l'Agence nationale de la politique de l'emploi. L'entrée à l'ISMD est soumise à un concours sur le modèle des grandes écoles. La durée des formations est de trois ans pour le parcours Licence, cinq ans pour le Master et huit ans pour le Doctorat, suivant le système LMD. Les méthodes pédagogiques allieront approches théoriques,



Des étudiants en queue pour les inscriptions (Archives)

pratiques et pragmatiques, des études de cas et des conférences animés par des professionnels de haut niveau.

La naissance de l'ISMD sur les cendres de l'IUT de Gestion colle à l'application de la directive de l'UEMOA du 4 juillet 2007 portant adoption du système Licence, Master, Doctorat (LMD) dans les universités et établissements d'enseignement supérieur au sein de l'Union économique. La conversion était déjà née de l'accord entre l'Exécutif et les universités publiques en janvier 2010. Avant le LMD, dans l'organisation des études supérieures au Togo, les formations courtes de deux ans d'études à vocation professionnelle sont sanctionnées par le brevet de technicien supérieur (BTS) ou le diplôme universitaire de technologie (DUT). Alors que les formations longues s'étalent entre deux et huit

ans d'études générales, approfondies, pouvant déboucher sur la recherche. Elles conduisent successivement aux diplômes ou équivalents suivants : DEUG (Bac + 2 ans), Licence (Bac + 3 ans), Maîtrise (Bac + 4 ans), DEA ou DESS (Bac + 5 ans), Doctorat (Bac + 8 ans). L'IUT de Gestion assure au profit des étudiants pour deux ans une formation technique en gestion sanctionnée par un DUT. L'un des objectifs de la réforme LMD est d'harmoniser le système planétaire des grades universitaires afin de favoriser une meilleure lisibilité de ces grades et de promouvoir une grande mobilité et une meilleure insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur. Elle comporte des conséquences pratiques au niveau de l'organisation des curricula dans les facultés, écoles et instituts. C'est le cas des IUT qui n'offrent plus que des diplômes de niveau Bac + 3, c'est-à-dire des licences professionnelles, bien que formant des techniciens dans les mêmes filières, mais à des niveaux plus élevés. En fait, les filières traditionnelles de l'IUT de Gestion, tout en étant conservées, ont été néanmoins réformées et ont commencé, dès la rentrée 2010-2011, à former à la licence professionnelle. A l'université de Lomé, c'est aussi le cas de l'Institut des sciences de l'information, de la communication et des arts (ISICA) qui a transformé ses filières pour ne délivrer que des licences professionnelles.

Amorcé au Togo en 2005, le système LMD a été institué par décret le 21 juillet 2008. Son application à l'Université de Lomé s'est faite en trois étapes : semestrialisation des cours et des examens (2006-2008), mise en œuvre des unités d'enseignement (2008-2009) et basculement total dans le LMD (2009-2010). A Kara, il y a fait son intrusion depuis 2007 par la Faculté des sciences et techniques. Avant que toute cette université du nord du pays ne soit absorbée dès la rentrée 2009-2010. Les étudiants ne cessent d'y porter des griefs liés aux taux d'échec par année, au point de le surnommer « LMD = Laissez-Moi Dormir » ou « LMD = Licence Mise à Distance ».

Baisse de régime en Inde

Les cotonculteurs africains s'en tirent à cœur joie

Des disponibilités étroites en coton sur le marché national indien, notamment à cause des fortes exportations ces 9 derniers mois, conjuguées à la baisse du prix du coton sur le marché international font l'affaire des cotonniers africains entre autres, rapport l'agence Ecofin. En effet, les industries textiles indiennes sont en voie de tripler leurs



importations de fibre cette campagne qui s'achève le 30 septembre prochain, et atteindre 1,5 million de balles, selon Dhiren Sheth, président de l'Association indienne du coton. Le deuxième producteur mondial a déjà importé 500 000 balles et des contrats ont été signés pour un volume d'environ 1 million de balles supplémentaires au prix de 75 à 80 cents la livre. Un prix très attractif pour ces industriels

puisque la fibre sur leur marché national est à 88 cents. La plupart de ces importations proviennent d'Afrique, d'Australie et du Brésil.

En outre, le manque de compétitivité du coton indien a quasiment tari son activité à l'export qui pourtant était dynamique : 11,5 millions de balles de 170 kg ont été exportées depuis le 1^{er} octobre dernier, date du démarrage de la campagne actuelle, ce qui a laissé exsangue les stocks nationaux, contribuant à la hausse des prix en Inde. Ainsi, aujourd'hui, sur le marché chinois notamment, la fibre blanche africaine et brésilienne est meilleur marché que l'indienne.

La campagne 2012/13 devrait s'ouvrir avec des stocks de 1,5 millions de balles, estiment les négociants, alors qu'ils étaient à 3,91 millions au démarrage de 2011/12. En outre, les exportations la campagne prochaine devraient être faibles car jusqu'à maintenant la mousson n'a pas été bonne dans la principale région de production, l'Etat de Gujarat. La production est estimée atteindre 30 millions de balles en 2012/13 contre un record de 34,7 millions en 2011/12 et 33,9 millions la campagne précédente.

ENREGISTREMENT DES EXPORTATEURS DE CAFE ET DE CACAO POUR LA CAMPAGNE 2012 -2013

Le Conseil des Exportateurs de Café et de Cacao a le plaisir d'informer tous les Sociétés et établissements intéressés par l'exportation de ces deux produits que l'enregistrement au titre de la campagne 2012/2013 a déjà commencé et va se dérouler suivant le communiqué suivant le communiqué ci-après :

COMMUNIQUE DU COMITE DE COORDINATION POUR LES FILIERS CAFE ET CACAO (CCFCC)

Le Président du Comité de Coordination pour les filières Café et Cacao communique :

Les opérateurs économiques qui désirent participer à la commercialisation du café et du Cacao pendant la campagne 2012-2013 sont informés que les formalités d'enregistrement se dérouleront du mardi 10 juillet au vendredi août 2012, délai de rigueur.

Pièces à fournir :

1. Formulaire d'enregistrement à retirer au Secrétariat du Comité de Coordination ;
2. Photocopie de la carte d'Autorisation d'Installation en cours de validité ;
3. Photocopie de l'immatriculation au Registre du Commerce ;
4. Photocopie légalisée de la carte d'opérateur économique en cours de validité ;
5. Quitus fiscal original du deuxième trimestre 2012, délivré par la Direction Générale des Impôts ;
6. Reçu de paiement du droit d'enregistrement, délivré par le Comité de Coordination ;
7. Attestation des moyens d'exercice de la profession, délivrée par le Direction du Conditionnement de la Métrologie Légale (DCML) ;
8. Quitus délivré par le Conseil des Exportateurs de Café et de Cacao (CECC) ;
9. Liste des acheteurs de produits ;
10. Photocopie de la carte d'identité ou du Passeport du Gérant ;
11. Deux (2) photos d'identité du Gérant ;
12. Formulaire d'engagement sur l'honneur à retirer au Secrétariat du Comité de Coordination.

En plus des pièces mentionnées ci-dessus, le renouvellement d'enregistrement pour les anciens opérateurs est subordonné à la fourniture des statistiques de collectes, des exportations et des stocks de la campagne 2011-2012.

Pour tout renseignement, s'adresser au Secrétariat Administratif du Comité de Coordination, sis dans l'enceinte de la Direction du Conditionnement et de la Métrologie Légale (DCML) en face de la Direction Générale du Port Autonome de Lomé, Téléphone : 22 27 09 45.

NB: Le droit d'enregistrement n'est pas remboursable en cas de désistement ;

-Le quitus fiscal doit être demandé aux impôts pour motif d'enregistrement pour l'exportation de café et de cacao.

Le Président

JEUX OLYMPIQUES DE LONDRES/

L'Afrique n'a pas fait mieux qu'à Pékin

Trente-quatre médailles, dont onze en or, c'est le bilan mitigé des délégations africaines aux Jeux olympiques 2012. C'est mieux qu'à Sydney en 2000 et à Athènes en 2004 mais moins bien qu'aux JO 2008 de Pékin. Si les pays d'Afrique de l'Ouest repartent de Londres avec un zéro pointé, l'Afrique du Sud, l'Éthiopie et le Kenya ont répondu présent durant ces JO 2012.

Gilles Vevey / RFI

Les délégations venues d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale n'ont pas fait d'étincelles durant ces JO 2012 avec deux médailles gagnées : l'argent pour le Gabonais Anthony Obame en taekwondo et l'or pour l'Ougandais Stephen Kiprotich en marathon. C'est le pire bilan des deux sous-régions depuis vingt ans même s'il s'agit d'une tendance lourde. Depuis 1992, l'Afrique de l'Est (1) a gagné 44 % des médailles africaines, l'Afrique du Nord (2) 21 % et l'Afrique australe (3) 20 %.

Le Nigeria, avec 19 médailles remportées entre Barcelone et Pékin, a pourtant habitué ses supporters à mieux. Autre déception, le Cameroun qui n'a pas glané sa traditionnelle médaille d'or après 2000 (football masculin), 2004 et 2008 (Françoise Mbango en triple saut).

Le Togo, le Sénégal et la Côte d'Ivoire pouvaient également croire en la deuxième médaille de leur histoire. Mais le togolais Benjamin Boukpeti a échoué en finale du Kayak slalom K1, tandis que les footballeurs sénégalais ont été éliminés en quarts de finale par le Mexique, et la sprinteuse ivoirienne Murielle Ahouré (100 et 200 mètres), n'est pas allée au bout de son rêve olympique.

Murielle Ahouré, justement, fait



partie des déceptions de ces JO 2012. Elle représentait un réel espoir pour son pays et le continent tout comme la Gabonaise Ruddy Zang-Milama sur 100m, la Botswanaïse Amantle Montsho, championne du monde du 400m mais 4e de la finale, et la Nigériane multi-talents, Blessing Okagbare.

Autre déconvenue, la nageuse Kirsty Coventry repart de Londres sans aucun podium. Un comble pour la Zimbabwéenne qui avait gagné quatre médailles à Pékin et trois à Athènes.

Pour autant, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bassin olympique. Il aura été le théâtre des exploits de Chad le Clos. Le Sud-Afri-

cain s'est offert le luxe, à 20 ans, de battre Michael Phelps, en finale du 200m papillon. Le Clos s'est également adjugé l'argent sur 100m papillon, derrière Phelps, le meilleur nageur de tous les temps.

Taoufik Makhloufi, lui, a créé la sensation sur la piste du Stade olympique. L'Algérien, médaillé d'or sur 1500 mètres, a connu bien des rebondissements. Il a été exclu des Jeux pour avoir trotté lors des séries du 800m. La cause : un manque de combattivité. Makhloufi a pourtant été réintégré après avoir fourni des certificats médicaux prouvant qu'il était diminué. Il a ensuite dominé la finale dans un climat de suspicion.

Le Gabonais Anthony Obame (23

ans), inconnu du grand public, a remporté la toute première breloque de l'histoire de son pays : l'argent en taekwondo alors que l'or était à sa portée.

Il faut aussi citer la toute première médaille africaine en escrime, décrochée par l'Égyptien Alaaeldin Abouelkassem en fleuret, et le beau parcours des handballeurs tunisiens, éliminés de justesse par la Croatie en quarts de finale.

Mais la vraie vedette venue de Tunisie s'appelle Oussama Mellouli. Médaillé d'or sur 1500m en 2008, le Tunisien a dû se contenter du bronze à Londres sur la même distance. Mellouli s'est ensuite vengé avec l'or sur le 10km, devenant le premier nageur sacré champion olympique en bassin et en eau libre.

David Rudisha, lui, ne s'est aligné que sur une seule course : le 800m en athlétisme. Mais quelle démonstration du Kényan ! Homnis Usain Bolt, personne n'a été aussi impressionnant sur la piste. En finale, Rudisha a écrasé la concurrence et a amélioré son propre record du monde.

Enfin, il faut souligner la réussite de l'Afrique du Sud qui est redevenue la nation africaine la mieux classée pour la première fois depuis Atlanta 1996. Avec six médailles dont trois en or, la délégation sud-africaine a fini à la 24e place.

FOOTBALL/CHAMPIONNAT D1

La Douane l'emporte devant Dyto 1-0

La 29e journée du championnat national de première division disputée dimanche a été marquée par la défaite du leader Dyto devant AS Douanes (0-1) et de son dauphin Unisport devant Kotoko (1-2).

Dyto commence par inquiéter. Les Militaires qui n'ont plus la cote depuis quatre journées (1 victoire, 1 nul et 2 défaites) ont ajouté une nouvelle défaite à leur collection. Un seul but a suffi aux Douaniers pour enfoncer un peu plus les militaires dans leur torpeur.

Au classement général, le peloton de tête ne bouge pas. Même si l'AS Douanes (41 pts) s'est un peu plus rapprochée du leader Dyto (44 pts). Mais l'on retiendra qu'à cinq journées de la fin du championnat, seul Dyto peut se targuer d'avoir assuré son maintien.

Quant aux clubs classés de la 2e à la 16e place, ils ont encore quelques journées pour éviter la descente en D2.

J.O. 2012/

La lutte de prestige continue entre les USA et la Chine

Après deux semaines de compétition, les Jeux olympiques de Londres se sont achevés dimanche. Une olympiade marquée par la rivalité entre les États-Unis et la Chine, mais aussi et surtout par l'impressionnante progression de la Grande-Bretagne.

Cette olympiade fut marquée par le leadership des États-Unis qui, avec 46 médailles d'or et 104 médailles au total devançant la Chine, 38 médailles d'or et 87 au total.

Le mano a mano que se livre ces deux nations est la prolongation du duel qui s'était déjà joué à Pékin, en 2008. À domicile, la Chine l'avait emporté. Elle y voyait la confirmation de son aspiration à être la première puissance mondiale. Les États-Unis envoient pour message à Londres qu'il faut encore compter sur eux.

La compétition entre les deux géants est bien entendu économique et stratégique, mais elle trouve son prolongement dans l'arène sportive. Elle fait écho à la rivalité entre les Soviétiques et les États-Unis pendant la Guerre froide.

Si ce duel entre Chine et États-Unis est bien moins conflictuel que pouvait l'être celui avec l'URSS, en termes d'image, de prestige, l'enjeu est réellement important pour ces deux grandes nations. A la lutte sportive se superpose la question du leadership mondial. Et c'est un duel qui devrait perdurer les prochaines années.

Politique culturelle

Un nouvel élan au ministère de la Culture ?

La Culture est la parente pauvre du gouvernement. C'est d'une banalité que de rabâcher le sujet tout le temps. Mais sur un autre plan, il s'agit d'un ministère assez sensible pour ceux qui travaillent dans le secteur, les acteurs culturels. A chaque changement de gouvernement, le poste suscite beaucoup d'attentes, les acteurs culturels espérant la nomination d'une personnalité pouvant apporter un changement d'envergure dans le secteur.

C'est avec étonnement qu'ils ont accueilli la nomination de Me Fiatuwo Kwadjo Sessenou au ministère des Arts et de la Culture (MAC). «*Encore un avocat ! ?*», telle est la récurrente interrogation sur les lèvres, confondante expression de la déception dans le monde culturel qui commence à croire que le MAC n'est juste qu'un strapontin pour remercier quelques politiciens méconnus. Le précédent, il est vrai, a réussi l'unanimité contre lui. Son bilan plaide très peu pour lui. Excepté la politique culturelle récemment votée-encore faut-il attendre sa mise en route- toute une multitude de dossiers croupissent dans une paresseuse léthargie dans son tiroir, notamment l'application de l'Accord de Florence, la politique du Livre, le Fonds d'Aide à la Culture (FAC), la nomination d'un responsable à la Direction des Etudes, de la Recherche et de la Prospective Culturelle (DERPC), la gestion d'un

fonds d'aide de l'UNESCO estimée à 100.000 dollars US. La récente création d'un Collectif Y-en-a-marre Etiame, un peu anecdotique tout de même, est à un certain point le signe de la frustration et de l'incompréhension des acteurs culturels devant l'insouciance des autorités publiques face aux problèmes du MAC. Car, en réalité, le problème de la culture, c'est bien entendu un problème politique, celui de la nomination d'une personnalité censée apporter les réformes indispensables à ce secteur, les personnalités nommées jusqu'à présent étant à mille lieues concernées par les impératifs du secteur.

Le nouveau ministre de la culture va-t-il faire mentir tout cela ? On lui donne le bénéfice du doute. Et ses premiers pas suscitent quelques espoirs. Il tranche avec le ministère précédent, et certains acteurs approchés par L'UNION croient qu'il faut attendre avant de lui faire un procès.

Une semaine après son arrivée au gouvernement frappe les esprits. Tout d'abord, la forme et la manière. Me Fiatuwo Kwadjo Sessenou est allé à la fête traditionnelle de l'igname, «Gbagbazan» dans l'Agou en portant le Kenté, le pagne traditionnel en pays ewé et dans le Sud du Togo. Il a rompu avec la mode vestimentaire du costume trois pièces de ces prédécesseurs. L'avocat revêt le même habillement dans le Zio à l'occasion d'Ayizan, la



Me Fiatuwo Kwadjo Sessenou,
Ministre des Arts et de la Culture

fête du Haricot des habitants de cette préfecture. «Le style est nouveau, ce n'est peut-être pas que du cosmétique», s'est confié un directeur central du MAC à l'UNION.

Puis, depuis jeudi 08 août dernier, il a pris son bâton de pèlerin pour prendre contact avec tout le personnel du ministère et de ses départements, notamment le personnel des directions régionales. Le ministre Fiatuwo Sessenou veut prendre le pouls de son ministère. C'est une première depuis des années. Depuis les années 1990, seul Cornélius Aïdam est considéré pour avoir marqué son passage en laissant des initiatives importantes, d'ailleurs abandonnées par ses successeurs.

Directeurs généraux, directeurs communaux, chefs de services, de division et de section de toutes les structures centrales et quelques

unes des institutions rattachées du département, auront à échanger avec le ministre sur sa vision et les attentes de ses subordonnés.

«*C'est bon signe, il reste à connaître son projet et voir s'il va écouter et entendre ses administrés*», s'est confié un directeur central. «*L'ennui, c'est que certains conseillers, souvent en*

décalage avec les vrais problèmes culturels, conseillent mal les ministres. Espérons que ce dernier ne sera pas influençable», a encore affirmé ce directeur d'un département.

Reste qu'avant la rentrée 2012-2013, le ministre a un dossier urgent à régler le plus rapidement possible : la détaxe des manuels

scolaires et de tous les biens culturels à caractère scientifique. Depuis sa ratification, on attend toujours la note circulaire du ministre des finances pour son application. Selon le ministère des finances, le MAC ne fait pas son travail. Alors, au boulot donc Me Fiatuwo Kwadjo Sessenou !

Mémoire coloniale

L'Afrique du Sud rapatrie les corps d'un couple de descendants XHOSA d'Autriche

L'Afrique du Sud n'en finit pas de scruter son passé, surtout en ce qui concerne les corps de descendants de ces communautés, objets prétendument scientifiques exposés dans les musées européens.

Le 12 août dernier, un couple Xhoisan, descendants des peuples indigènes du Kalaharai, a été inhumé, en présence du Président Jacob Zuma. Klaas et Trooi Pienaar reposent enfin dans la terre de leurs ancêtres, 103 ans après leur mort, ces deux Khoisan, couple de descendants des premiers habitants d'Afrique australe, sont décédés en 1909 du paludisme. Quelques mois après leur mort, leurs dépouilles sont illégalement déterrées par un assistant de Rudolph Pöch.

Cet anthropologue autrichien ramène alors leurs restes à Vienne pour mener une étude sur les



peuples indigènes et sur le nanisme.

Les corps de Klaas et Trooi Pienaar deviennent de simples objets scientifiques, victimes de la fascination coloniale, du racisme et de l'oppression, selon Jacob Zuma, le président sud-africain.

Il aura fallu une étude menée par des universitaires au Cap et quatre ans de négociations avec les autorités autrichiennes, pour que les dépouilles soient rapatriées en Afrique du Sud en avril dernier.

Dans la même veine, il y a dix ans, l'Afrique du Sud a réussi à retirer d'un musée de France, la Vénus hottentote, une femme de la communauté khoikhoi qui fut exposée lors d'une expo coloniale, puis empalée après sa mort exposée dans un musée. Cette femme était trimbalée dans toute l'Europe à la fin du 19ème siècle comme une pièce de musée.



COMMUNIQUÉ DE LA CEET



La Direction Générale de la CEET rappelle à son aimable clientèle que le déplacement, d'un point de livraison à un autre, de l'équipement de comptages comprenant le coffret ou le tableau bois, le compteur et le coupe circuit principal, est formellement interdit.

L'équipement de comptages est la propriété de la CEET et est exclusivement dédié au point de livraison pour lequel le client a souscrit le contrat d'abonnement.

A cet effet, la CEET prie tous les clients qui ont unilatéralement déplacé leur équipement de comptages de s'adresser à leur agence respective dans l'immédiat pour les dispositions à prendre. Tout contrevenant à ces dispositions s'expose à des poursuites judiciaires.

La Direction Générale de la CEET remercie son aimable pour sa bonne compréhension.

LA DIRECTION GENERALE

Avec la crise économique

Les vendeurs d'illusion font de belles affaires

Savon, poudre ou huile contre les mauvais sorts : au Togo, les marchands d'illusion ne savent plus quoi inventer pour capter l'attention et l'argent de tous ceux qui rêvent d'une vie meilleure. C'est ainsi que ces marchands qui se sont adjugé le titre de « maître » ou « de prophète » font le tour des radios et télévisions pour mieux convaincre et faire de belles affaires.

Etonam Sossou

Samedi 04 août, le marché d'Adidogomé connaît une animation de grand jour. Un jeune homme, la trentaine fait la cour aux passants. Il réussit à attirer une dame vers son étalage. Il prétend avoir fabriqué une poudre capable « d'enlever la malchance », autrement dit de conjurer le mauvais sort. Il suffit, dit-il, de s'en laver le visage pour que la vie redevienne rose. Il la vend par sachet de 1000 et 2000 FCFA, un prix à débattre bien sûr. Une heure plus tard, il est entouré d'une foule de personnes dont la majorité, des femmes. Mme Ami, vendeuse de légumes, a été l'une des premières à solliciter ses services : « Il nous a dit que beaucoup de gens ne réussissent pas dans la vie parce qu'on leur a jeté un mauvais sort et qu'en utilisant la gamme de son produit (poudre, savon et huile), on se débarrasse de la fatalité. Célibataire et sans enfant, je me suis dit que je ne perds rien en y

allant pour me laver de la malchance ». Macy, la trentaine dépassée, n'a, quant à elle, pas encore eu la chance bien que mariée d'enfanter. Elle boit les discours du vendeur de la poudre miraculeuse. « Il ne faut pas le sous-estimer, dit-elle. Il est très fort. Quand il te parle, tu te sens soulagé, même sans avoir encore utilisé son produit ». Pareil pour Lina : « Mon oncle m'a jeté un mauvais sort depuis l'enfance. C'est pour ça que je n'ai pas réussi à l'école. J'ai passé le CEPD quatre fois sans jamais réussir. C'est ce qui m'a poussé à acheter cette poudre », explique-t-elle.

« Ce type est encore revenu avec ses faux produits », a lancé une dame de passage. Elle explique qu'elle avait déjà acheté ses mêmes produits en 2009 quand elle avait des problèmes financiers et c'est peu à peu qu'elle a découvert la duperie. En réalité, la fameuse poudre magique n'était qu'une mixture banale, sans aucun



effet. « Il a su nous tromper. Il y a des jours où il vendait jusqu'à épuiser son stock. J'ai suivi les témoignages des sois disant clients qui ne sont en réalité que les amis du vendeur et je me suis fait piéger ». « Tout ce que j'ai investi dans cette affaire, aurait pu acheter ne serait ce que quelques bols de maïs pour mes enfants », regrette amèrement une dame.

Les envoyés de Dieu.....

D'autres marchands d'illusions se servent d'une certaine Bible (celle

que l'Eglise aurait caché aux fidèles et qui contient des versets très puissants). Généralement, ils travaillent par groupes de trois ou quatre. Dès qu'ils te rencontrent l'un d'eux te dit « Jésus t'aime et il veut te sauver ». Quelque temps après, une autre personne du groupe se met à parler dans un français approximatif. Il prétend être un étranger qui ne connaît pas la le Togo et affirme être là pour prier pour les gens de bonne volonté, témoigne Mme Chérifa à qui ils ont

soutiré 150 000 F cfa. Dès que tu gobes leurs histoires, ils te demandent de donner tous les biens que possède (argent, bijoux, etc.) afin de s'en servir pour sauver des âmes.

Ce phénomène n'est pas nouveau au Togo mais il a pris une ampleur sans précédent à la faveur de la grave crise économique et sociale actuelle. La recherche du bien-être est devenue l'obsession de tous, surtout des plus pauvres. Analphabètes et superstitieux sont

une proie facile pour ses charlatans qui ne savent plus quoi inventer pour leur vendre leurs boniments. « Ce sont des individus oisifs qui parviennent à créer un produit extraordinaire ou une histoire étrange collant avec les besoins des populations pour se faire de l'argent. Une fois que sa démagogie est découverte, il reste tapis dans l'ombre, le temps de se faire oublier et change de ville ou de village », explique une dame, victime en 2003. Mais l'expérience aidant, beaucoup de gens commencent à être moins crédules. Ainsi « pépé Mathieu », un sexagénaire retraité, qui a vite compris le stratagème de ces escrocs. Il y a un an, témoigne-t-il, alors que je sortais de chez un ami à qui je venais d'emprunter 200 000 FCFA pour payer les frais d'hospitalisation de mon enfant, j'ai rencontré ces soi-disant envoyés de Christ. Dès qu'ils ont dit qu'ils allaient prier pour moi, en parlant dans un français très bizarre, j'ai refusé.

Accueillir ses proches pendant les vacances

Une présence qui dérange

Héberger et nourrir autant de monde pendant trois mois relève de l'exploit par les sacrifices que cela entraîne. Modes de vie et habitudes alimentaires en sont complètement bouleversés. Priorité aux repas peu coûteux, peu importe la qualité. L'essentiel c'est de servir à tous au moins un plat par jour. « Le soir, je distribue 100 F cfa à chacun pour se débrouiller comme il peut », commente une ménagère, habituée à cette invasion saisonnière. Au moment de dormir, trouver une place pour chacun est un autre casse-tête. Les plus petits se serrent comme ils peuvent sur les lits disponibles. Les autres se contentent des fauteuils et du salon. Chaque soir, on démonte les coussins qui, posés sur le sol, font



office de lit. Et, le lendemain, dès le jour levé, on réveille les dormeurs pour tout remettre en place. Apothéose pour les vacanciers qui récoltent les fruits de leurs séjours,

la fin du mois d'août est le moment de la saignée financière pour les familles d'accueil. Ce qui engendre parfois des querelles au sein des couples. « Une année, j'ai été au bord de la rupture avec mon mari à cause du séjour chez moi de quatre de mes neveux. Il se mettait en colère chaque fois qu'il fallait approvisionner la maison », se souvient Mme Kafui, une ménagère. « Au moment de leur départ, il me fit remarquer qu'il n'avait invité personne et qu'il avait la rentrée scolaire de ses enfants à préparer. J'avais dû m'endetter pour payer leur transport », précise la malheureuse tante. Pour se préserver de ces hôtes importuns, beaucoup de citadins sont obligés aujourd'hui de mettre leurs proches en garde : ne plus envoyer leurs enfants sans les en avertir au préalable. D'autres n'hésitent pas à se montrer carrément désagréables pour les éloigner définitivement. « Ceux qui débarquent chez moi sans s'annoncer sont renvoyés dès le lendemain », conclut M. Clément H.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°189 DE LOTO KADOO DU 03 AOÛT 2012

chers amateurs de LOTO KADOO, nous sommes au rendez-vous de ce jeu avantageux de la LONATO, qui porte le tirage N°190.

Il est à rappeler qu'au tirage précédent, la LONATO a encore opéré des changements dans la vie de ses fidèles parieurs. Nous avons donc enregistré divers gros lots et d'abondants lots intermédiaires à Lomé et à l'intérieur du pays.

A LOME, nous avons un heureux parieur qui gagne un lot de 750.000F CFA sur le point de vente 7004 après avoir misé 300F CFA sur trois numéros.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales

LOTO KADOO, CHAQUE VENDREDI, C'EST UNE FAÇON DE DEVENIR TRÈS RICHE
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°190 de Loto Kadoo du Vendredi 10 Août 2012

Numéro de base

26

70

78

65

66

Numéros bonus

24

23

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 600 de Lotto Diamant du lundi 13 Août 2012

Numéro de base

**

**

**

**

**